

Nul n'apprécie plus que moi l'utilité de la sténographie.

Le Reverso

Il est constant, aujourd'hui, que la sténographie est essentielle à une bonne éducation. Dans la profession littéraire tout comme dans le commerce, s'étudie autant que le commerce ne peut s'en dispenser. Et l'avocat c'est un aide qui malheureusement fait trop souvent défaut de nos jours. Je suis en forme de rendre obligatoire, dans nos collèges et nos maisons d'éducation, l'étude de la sténographie. C'est l'écriture de l'avenir.

Alphonse Dickey
Avocat au barreau de Québec